

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 JUILLET 2015

Nombre de membres

- afférents au C. M. : 15
- en exercice : 15
- présents : 14

L'an deux mil quinze et le lundi vingt juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation

10 juillet 2015

Présents : 14

CAMOIN Josiane
AUBOSSU Solange
JOANNY Patrick
PARGOIRE Caroline

MASSEBEUF Richard

MIALON Michel
CHAREYRE Fabrice
HOPPENOT Florence
PONCE Marie-Thérèse

ROURESSOL Raymond

GUYON Marc
VOLLE Rober
MACIEJEWSKI Noël
VIALLE Yvette

Date d'affichage

10 juillet 2015

Absents : 1

CLAUZIER Laurence

Procurations : 0

Secrétaire de séance élu : MACIEJEWSKI Noël

1/OBJET : Choix du bureau d'études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 mars 2014 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'autorisant à effectuer les démarches nécessaires pour la consultation des bureaux d'études.

Suite à la consultation lancée le 12 mai 2015, trois bureaux d'études ont été consultés. Seule l'entreprise IATE a présenté une offre. Suite à la commission d'appels d'offres réunie le 9 juillet dernier et considérant que l'entreprise IATE connaît parfaitement le territoire communal, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir le bureau d'études IATE pour la révision du PLU pour un montant d'honoraires H. T. de 18 700.00 (22 440.00 € TTC).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident le choix du bureau d'études IATE d'Aubenas pour un montant d'honoraires de H. T. de 18 700.00 € ;
- Autorisent le Maire à signer le marché correspondant et tous les documents relatifs à la révision du PLU ;
- Donnent tout pouvoir au Maire pour solliciter la Dotation Générale de Décentralisation auprès des services de l'Etat et signer tout document utile ;
- Donnent tout pouvoir au Maire pour solliciter une subvention de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals dans le cadre du PLH 2014-2019 (Programme Local de l'Habitat) ;
- Précisent que la dépense nécessaire est déjà inscrite en section d'investissement du budget communal 2015.

2/OBJET : Approbation marché de travaux RN102

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2014 approuvant l'avant-projet sommaire pour des travaux d'eau potable, d'assainissement collectif, du réseau d'eaux pluviales, de voirie et aménagements divers.

Dans le cadre de ces travaux, la procédure utilisée pour la mise en concurrence des entreprises est celle de la procédure adaptée.

Suite à la séance d'ouverture des plis du 9 juillet dernier et à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché aux entreprises EUROVIA-DALA/ISSARTEL TP pour un montant H. T. de 128 871.22 € (154 645.46 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le marché à intervenir entre la Commune et les entreprises EUROVIA-DALA/ISSARTEL pour un montant H. T. de 128 871.22 € ;
- **Autorise** le Maire à signer le marché correspondant et à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

3/OBJET : Tarifs du cinéma itinérant le 17/08/2015 et reversement des bénéfices de la buvette au profit du CCAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 septembre 2014 autorisant le Maire à signer la convention de partenariat cinéma itinérant été 2015 avec l'association GRAND ECRAN.

Il rappelle les termes des conditions financières et les tarifs des entrées proposés dans la convention, sachant que la commune devra au minimum s'acquitter de la somme de 500 € (minimum garanti).

D'autre part, le Maire propose que les bénéfices dégagés suite à la mise en place d'une buvette avant et après la projection soient reversés au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune (CCAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'appliquer les tarifs proposés dans la convention, à savoir :
 - . tarif plein : 6 €
 - . tarif réduit : 5 €
 - . - de 14 ans : 4 €
- Dit que les bénéfices dégagés suite à la mise en place de la buvette seront reversés au profit du CCAS.

4/OBJET : Tarifs cantine-garderie au 1^{er} septembre 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le fournisseur des repas de la cantine scolaire va appliquer une hausse de 1.5 % sur les repas livrés à compter de la rentrée scolaire 2015.

Il convient donc de délibérer pour définir les tarifs applicables à la rentrée 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'augmenter de 1.50 % les repas de cantine facturés aux familles ;
- fixe les tarifs applicables à la rentrée 2015 pour la cantine et la garderie :
 - **Cantine** : 3.55 € le repas (au lieu de 3.50 €)
 - **Garderie** : Tarifs inchangés, soit :
 - . 0.60 € }
 - ou } selon la tranche horaire
 - . 0.90 € }

5/OBJET : Suite donnée au questionnaire distribué aux parents d'élèves sur l'opportunité de la mise en place d'un service de garderie et de cantine scolaire le mercredi midi

Monsieur le Maire rappelle que suite à la commission des affaires scolaires du 27 avril dernier, un questionnaire a été distribué aux familles sur l'opportunité de la mise en place d'un service de garderie ou de cantine le mercredi à midi.

51 questionnaires ont été distribués, 39 familles ont répondu :

- Sur la mise en place d'une garderie jusqu'à 12 h 15 : 10 réponses favorables
- Sur la mise en place d'une garderie jusqu'à 12 h 30 : 6 réponses favorables
- Sur la mise en place d'un service de cantine :
 - . tous les mercredis : 4
 - . ponctuellement : 9

Il précise ensuite que le Centre Socioculturel Le PALABRE (anciennement ACALJ-SEIBEL) met en place dès le mois de septembre 2015 des navettes de bus gratuites le mercredi midi afin de conduire les enfants à l'école Beausoleil où un service de cantine leur sera proposé. Les parents pourront récupérer leur(s) enfant(s) entre 17h30 et 18h15 au Centre Socioculturel Le PALABRE.

Compte tenu de ces éléments, il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'opportunité ou pas de la mise d'un service de cantine et/ou de garderie le mercredi midi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 13 voix pour
1 abstention (Patrick JOANNY)

- Décide :
 - . de ne pas mettre en place un service de garderie le mercredi midi
 - . de ne pas mettre en place un service de cantine le mercredi midi

6/OBJET : Stade municipal - Avant-Projet Sommaire pour la création d'un Club House et mise aux normes accessibilité des vestiaires

Monsieur le Maire présente l'avant-projet pour la création d'un Club House et la mise aux normes accessibilité des vestiaires du stade.

Le montant de la dépense s'élèverait à la somme de 285 600 € H. T., selon le détail ci-dessous :

- Création Club House	138 500.00 €
- Mise aux normes accessibilité des vestiaires.....	69 500.00 €
- Reprise couverture – zinguerie et ravalement façades	32 000.00 €
- Montant HT des travaux	240 000.00 €
- Maîtrise d'œuvre	26 400.00 €
- Bureaux de contrôle.....	6 000.00 €
- Assurances et frais divers pour imprévus.....	13 200.00 €
TOTAL GENERAL H. T.	285 600.00 €
TVA à 20 %.....	57 120.00 €
TOTAL TTC	342 720.00 €

Il explique ensuite que ces travaux pourraient faire l'objet de subventions de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'opération « Horizon BLEU2016 infrastructures », à savoir :

- Création du Club House : aide jusqu'à 50 % du coût plafonnée à 40 000 €
- Mise en conformité des vestiaires : aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 20 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Fabrice CHAREYRE, en qualité de maître d'œuvre, n'a pas participé aux débats ni pris part au vote) :

- approuve l'Avant-projet Sommaire pour la création d'un Club House et la mise aux normes accessibilité des vestiaires du stade ;
- sollicite l'aide de la Fédération Française de Football dans la cadre de l'opération « Horizon BLEU2016 infrastructures » ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

7/OBJET : Communication du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire rappelle que les services de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals sont compétents pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

A ce titre, un rapport annuel est établi à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire aux membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir pris connaissance, donnent acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets.

8/OBJET : Communication du rapport annuel 2014 de la régie du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Monsieur le Maire rappelle que les services de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals sont compétents pour l'assainissement non collectif, dit SPANC depuis le 1^{er} janvier 2014.

A ce titre, un rapport annuel est établi à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire aux membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir pris connaissance, donnent acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport annuel 2014 sur la régie du SPANC.

9/OBJET : Marché de travaux « abattage des platanes RN102 »

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de la Route Nationale 102 (réseaux eau potable, assainissement, eau pluviale, fibre optique, éclairage public, trottoirs.....) il est prévu l'abattage des platanes le long de cette voie essentiellement pour des raisons de sécurité et préserver les différents réseaux souterrains endommagés à plusieurs reprises par les racines.

Quatre entreprises ont été consultées pour la réalisation de cette opération. Deux entreprises ont présenté une offre : BENOIT Dominique à Saint-Privat et Michel PETIX à Lalevade d'Ardèche. Le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Michel PETIX pour un montant total H. T. de 10 284.00 € (12 340.80 € TTC.).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décident de retenir l'offre de Michel PETIX de LALEVADE D'ARDECHE, pour un montant H. T. de 10 284.00 € ;
- Précisent que ces travaux d'abattage seront effectués seulement si les services de l'Etat donnent un avis favorable au dossier présenté ;
- Autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

10/OBJET : Création d'une aire d'entraînement au stade municipal Paul Névissas

Compte tenu de l'augmentation du nombre de licenciés du Club de Football et afin de préserver la pelouse du stade, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de la création d'une aire d'entraînement au stade municipal Paul Névissas.

Il présente le devis établi par l'entreprise ISSARTEL Travaux Publics pour la réalisation de ces travaux estimés à 12 440.00 € H. T. (14 928.00 € T. T. C.).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuvent la création d'une aire d'entraînement au stade municipal Paul Névissas ;
- Approuvent le devis de l'entreprise ISSARTEL Travaux Publics pour un montant H. T. de 12 440.00 € ;
- Autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Campement des gens du voyage au stade municipal** : les gens du voyage ont envahi le stade municipal du dimanche 5 juillet 2015 au dimanche 12 juillet 2015 sans aucune autorisation de la municipalité. Les services de l'Etat, contactés par le Maire dès l'arrivée des caravanes, ont refusé de faire évacuer les lieux par les forces de police. Suite aux négociations menées par Raymond ROURESSOL, une indemnité au titre de dédommagement a été versée à la commune. Afin d'éviter l'installation d'un nouveau campement, une réflexion sera menée pour modifier l'entrée dans l'enceinte du stade qui devra rester accessible aux services de secours.

➤ **Arrosage automatique du stade** : les travaux sont terminés.

➤ **Eclairage public** :

. **RN102** : Le Maire présente le nouveau devis des travaux d'éclairage public de la RN 102 (1^{ère} tranche) qui s'élève à 22 502.77 € H. T. (27 003.32 € T. T. C.) soit une économie de 9 287.82 € H. T. (11 145.38 € T. T. C.) par rapport au projet initial.

. **Aire d'entraînement du stade** : prendre contact avec les services du SDE07 pour demander un devis d'éclairage (possibilité d'une subvention de 50 % du montant des travaux H. T.).

➤ **Cinéma de plein air le lundi 17 août à la tombée de la nuit** : rappel du film projeté « LA FAMILLE BELIER ». Les élus ont rendez-vous dès 19 h 30 pour la mise en place de la buvette (emplacement à déterminer) dont les bénéfices seront reversés au CCAS. Ouverture de la buvette au public à 20 h 00. Raymond ROURESSOL et Marc GUYON assistés de Caroline PARGOIRE se chargent d'effectuer les achats pour la buvette.

Prévoir d'éteindre les lampes d'éclairage public pendant la projection du film.

➤ **Travaux Route Nationale 102** : un plan de circulation sera établi avec les entreprises en charge des travaux et les services de la DIR (Direction Inter-régionale des Routes).

➤ **Conseil d'école** : la municipalité sera représentée lors des prochains conseils d'école.

➤ **Activités périscolaires** : prévoir une date de réunion pour présenter les intervenants aux parents d'élèves.

➤ Le Maire présente les grandes lignes du **Projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals**. Il s'agit du transfert de compétences et de moyens à la CCPAV. Il invite les membres du Conseil Municipal à étudier ce projet et à faire part de leurs observations, la commune devant délibérer avant le mois de novembre 2015 pour que le projet soit présenté au Conseil Communautaire de la CCPAV du mois de décembre.

➤ **Bilan sommaire de la fête du 14 juillet** : Pas de bénéfice dégagé, la participation a été moindre par rapport à l'année 2014 (grosses chaleurs ?). Les montgolfières n'ont pas pu prendre leur envol en raison de la vitesse du vent (l'activité sera renouvelée l'année prochaine).

En ce qui concerne la prochaine édition de la fête du 14 juillet, Raymond ROURESSOL souhaiterait être aidé par d'autres membres du Conseil Municipal afin de leur expliquer la logistique à mettre en place.

➤ **Ordures ménagères** : il est constaté que dans certains quartiers les sacs poubelles sont déposés à même le sol. Des rappels sur les consignes à respecter seront déposés dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40
A Saint Didier sous Aubenas, le 27 juillet 2015

Le Maire,
Richard MASSEBEUF

